

Compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Auménancourt, se sont réunis à 20h00 à la Mairie d'Auménancourt 38 rue du 151^{ème} RI 51110 Auménancourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 6 avril 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents ou Représentés :

Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de Madame Carole LOPEZ excusée et ayant donné son pouvoir à Madame Elisabeth TAYOT, de Monsieur Alban WICZEWSKI excusé et ayant donné son pouvoir à Madame Katia BART, de Monsieur Vincent RICHARD excusé et ayant donné son pouvoir à Madame Nadine PREVOTEAU

Etaient Absents non Représentés :

Monsieur Franck GUREGHIAN

Secrétaire de séance :

Madame Nadine PREVOTEAU

Commune d'Auménancourt

N°1 Vote du compte administratif 2023 du budget communal :

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 après s'être fait présenter les budget primitif et décisions modificatives de l'exercice correspondant :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°2 Vote du compte de gestion 2023 :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris *celles relatives à la journée complémentaire* ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 3 Vote du budget primitif 2024 :

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 de la commune.

Il se présente avec :

Une section de fonctionnement sur-équilibrée à : 725 020,71€ en dépenses et 1 421 050,13€ en recettes.

La section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à : 638 266,46€.

N° 4 Vote des taux d'imposition :

Sur proposition de Monsieur le Maire, les différents taux des impôts locaux se déterminent ainsi :

TAXE	TAUX
Taxe foncières propriétés bâties	46.21%
Taxe foncières propriétés non bâties	13.49%
Taxes habitations secondaires	20%

Vote : à l'unanimité.

N° 5 Vote des subventions aux Associations :

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le versement des subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION
AMICALE SAPEURS POMPIERS	400.00€
ASSO SPORTIVE DES JEUNES D'AUMENANCOURT	1 400.00€
ASSO CULTURELLE LA PIERRE LONGE AUMENANCOURT	1 700.00€
ADMR HERMONVILLE	200.00€
ASSO FAMILLES RURALES BAZANCOURT	1 100.00€
ASSO FOYER RURAL AUMENANCOURT	1 100.00€
ASSO HISTORIQUE 15-1 AUMENANCOURT	250.00€
BLEUETS DE FRANCE	30.00€
CLUB JOIE DE VIVRE AUMENANCOURT	1 400.00€
COMITE DES FETES AUMENANCOURT	4 000.00€
TOTAL	11 580.00

N°6 Vote des subventions aux EPL :

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le versement des subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION
CLIC FRESNE LES REIMS 1.00€/HAB	1 130.00€
MISSION LOCALE DU NORD REMOIS 1.00€/HAB	1 130.00€
TOTAL	2 260.00€

N° 7 Renouvellement des conventions avec le Grand Reims pour la mise à disposition des agents technique et de la bibliothécaire :

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de renouvellement des conventions avec le Grand Reims ci-joint à la délibération pour la mise à disposition des agents techniques et de la bibliothécaire.

A autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces conventions.

N° 8 Demande de Subvention pour la bibliothèque :

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande d'une subvention pour la bibliothèque.

N° 7 Validation du devis de la société EuroContrôleQualité pour les essais d'infiltration :

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité la validation du devis de la société EuroContrôleQualité pour les essais d'infiltration d'un montant de 3 396€ TTC.

N° 8 Acquisition du hangar JEANPIERRE :

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'acquisition du hangar JEANPIERRE.

Hors délibération :

- Monsieur Etienne GUILLAUME a parlé de son rendez-vous relatif à la zone Humide de Pontgivart et Auménancourt le Petit
- Madame Elisabeth TAYOT a rappelé le concert de O nuage et l'exposition du 24/05/2024.
- Madame Elisabeth TAYOT a également évoqué le Don du Sang du 26 avril prochain dans l'après-midi à la Salle Polyvalente.

La séance a été levée à 22h09